

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24824**

Intitulé

Accompagnant(e) périnatal(e)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

CeFAP (centre de formation des accompagnantes périnatales) | Gérante

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Accompagnant(e) Périnatal(e) intervient auprès de futurs ou jeunes parents (isolés ou en couple), qu'ils soient dans des situations sociales classiques, particulières ou difficiles, afin de faciliter l'élaboration de leur parentalité, de restaurer leur autonomie, et de favoriser un vécu positif de cette période particulière qui entoure l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants.

Par l'aspect fondamental que représente cet évènement dans la vie d'une femme, d'un homme, d'un couple, d'une famille, le travail réalisé par l'Accompagnant(e) Périnatal(e) s'inscrit comme un travail social préventif.

Ce(tte) professionnel(le) de l'intervention sociale spécialisé(e) en périnatalité construit son accompagnement à partir des demandes et des besoins des parents, qui sont exprimés directement ou qu'il(elle) identifie grâce à ses outils d'écoute et d'étayage (techniques d'entretien, écoute active, congruence, etc.).

Les actions des Accompagnant(e)s Périnatal(e)s auprès des futurs et jeunes parents sont les suivantes :

- présence / écoute / évaluation / orientation
- information / accompagnement à la recherche de solutions
- médiation / gestion de conflits
- valorisation des compétences parentales
- maintien et restauration de l'autonomie
- accompagnement à la parentalité (grossesse ou adoption)
- étayage des fonctions parentales
- prévention de l'isolement, la dépression, l'épuisement, la maltraitance, la violence
- soutien physique et moral

Les Accompagnant(e)s Périnatal(e)s interviennent autour de la naissance (ou de l'arrivée) de l'enfant, durant ces différentes périodes :

- le désir d'enfant,
- la grossesse / la procédure d'adoption,
- l'accouchement / l'accueil de l'enfant adopté,
- la vie avec bébé.

Les Accompagnant(e)s Périnatal(e)s travaillent en partenariat avec les autres travailleurs sociaux ainsi qu'avec les professionnels de la santé.

Le(la) titulaire est capable de :

- conduire un entretien, construire une relation de confiance avec les parents
- appréhender la diversité du public visé, dans toutes les situations sociales ou familiales (grossesse désirée ou non, Assistance Médicale à la Procréation, adoption, 1er enfant ou famille nombreuse, etc.)
- permettre au père de s'exprimer autant que la mère, aider chaque membre du couple - de la famille - à prendre sa place
- gérer des situations d'écoute complexes (comme un conflit de couple, etc.)
- appréhender le contexte de vie (valeurs, obligations, etc.), les choix et motivations des parents, autour de l'arrivée de l'enfant
- identifier les demandes informelles, aider à faire émerger les besoins et les souhaits
- permettre au couple de se questionner sur divers plans, de préparer l'espace parental, de construire l'espace familial
- savoir exploiter des éléments théoriques et pratiques, réaliser une recherche d'informations exhaustives, pour répondre aux questions des parents
- informer, conseiller et encourager les parents pour permettre la réussite de leurs projets
- repérer une difficulté ou un problème, d'ordre organisationnel, relationnel, physique ou psychique, concernant le désir d'enfant, l'adoption, la grossesse, l'accouchement ou la vie avec bébé
- accompagner les parents dans un processus de deuil (IVG, IMG, fausse couche, décès d'un enfant)
- aider les personnes à s'ajuster aux changements qui surviennent durant la période périnatale ; évaluer leurs possibilités de soutien ; soutenir l'accueil du bébé, et la reprise du travail
- valoriser l'expérience acquise par les parents
- permettre aux personnes de révéler leurs compétences à devenir parents, de conserver ou retrouver leur autonomie & leur estime de soi
- favoriser un bien-être psychique, notamment par l'expression & la mise en mots des émotions présentes
- favoriser un bien-être physique, notamment par la proposition d'exercices corporels et d'outils de maternage adaptés

- favoriser le bien-être et l'accueil de l'enfant, dans l'envie et la confiance
- travailler en collaboration avec les différents partenaires intervenant autour de la naissance (professionnels du secteur médical ou social, institutions, associations, etc.)
- réorienter si nécessaire vers d'autres professionnels spécialisés dans les différentes problématiques de la périnatalité
- respecter son Code de Déontologie
- gérer son entreprise ou son poste de travail (clientèle, comptabilité, outils de travail, veille, etc.)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les Accompagnant(e)s Périnatal(e)s peuvent exercer dans et pour **tous les secteurs de la périnatalité** : privé, public ou parapublic, associatif.

Les Accompagnant(e)s Périnatal(e)s interviennent à domicile, mais également dans des structures qui reçoivent les futurs ou jeunes parents (lors de la grossesse, lors de l'accouchement, après la naissance).

Ces professionnel(le)s de l'accompagnement périnatal peuvent être soit salarié(e)s, soit prestataires de services pour des structures variées, telles que par exemple :

o **Des structures sociales** : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Pôle Enfance Jeunesse, Maisons de Quartier, CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Foyers et CHR (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) spécialisés pour femmes enceintes et jeunes mères, Samu Social, ASE (Aide Sociale à l'Enfance), REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé), etc.

o **Des structures médico-sociales** : Centre de Planning Familial, Centre Médico-Social, MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale), CMPP (Centres Médicaux Psycho Pédagogiques), etc.

o **Des structures médicales** : Lieux de naissance (Hôpital, Maternité, etc.), Lieux de suivi des mères (cabinets de sage-femme, gynécologue, médecin généraliste, consultante en lactation ; centre de médecine du travail, etc.), Lieux de suivi des bébés (cabinet de pédiatre, PMI, etc.), Lieux de consultations divers pour mères ou bébés (ostéopathes, homéopathes, acupuncteurs, psychologues, orthophonistes, etc.), Centres d'AMP (Assistance Médicale à la Procréation), Centres d'IVG, etc.

o **Des structures liées à la Petite Enfance** : Crèche, Halte Garderie, Relai d'Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, etc.

o **Des structures associatives** : associations de parents, de quartier, de soutien aux femmes seules, de prise en charge des addictions, de lutte contre la prostitution, de soutien aux personnes en difficulté, etc.

o Des structures carcérales

Les postes directement en lien avec l'arrivée d'un enfant peuvent être occupés, comme notamment :

- Accompagnant(e) Périnatal(e)
- Accueillant(e) Périnatal(e)
- Responsable Périnatal(e)
- Intervenant(e) Périnatal(e)
- Animateur(trice) Périnatal(e)
- Assistant(e) Périnatal(e)
- Chargé(e) de Projet en Périnatalité

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1101 : Accompagnement et médiation familiale

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

K1305 : Intervention sociale et familiale

Réglementation d'activités :

Il n'est besoin d'aucune habilitation particulière pour exercer en tant qu'Accompagnant(e) Périnatal(e).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Afin d'obtenir la certification d'Accompagnant(e) Périnatal(e), les évaluations en contrôle continu se présentent sous la forme de mises en situation professionnelles et de devoirs sur table (à réaliser chaque semaine de la formation).

Les évaluations finales consistent en un questionnaire évaluant les connaissances théoriques, une mise en situation professionnelle devant jury, la présentation de son mémoire suivie d'un entretien avec ce jury, ainsi que la validation de son stage pratique.

Les compétences visées sont articulées autour des trois composantes suivantes :

- relation et communication,
- gestion de la demande et du besoin des usagers,
- gestion de son entreprise, et organisation de son poste de travail.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Le premier jury comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 psychologue, 1 sage-femme (représentants du secteur professionnel en activité, pour moitié employeur et moitié salarié) - 1 représentant des parents <p>Le responsable pédagogique de l'organisme certificateur a une voix consultative à la demande du jury. 100% de ce jury est extérieur à l'autorité délivrant la certification.</p> <p>Le deuxième jury comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 sage-femme - 1 sage-femme ou un médecin responsable d'accouchement - des parents - le responsable pédagogique de l'organisme certificateur <p>80% de ce jury est extérieur à l'autorité délivrant la certification.</p>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	<p>Le jury comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 psychologue, 1 sage-femme (représentants du secteur professionnel en activité, pour moitié employeur et moitié salarié) - Le responsable pédagogique de l'organisme certificateur <p>2/3 du jury est extérieur à l'autorité délivrant la certification.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 04 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Accompagnant(e) Périnatal(e)" avec effet au 3 décembre 2018, jusqu'au 04 janvier 2020.

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Accompagnant(e) Périnatal(e)" avec effet au 20 juin 2008, jusqu'au 3 décembre 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre moyen de titulaires par an : 6 (depuis 2008), 10 (chacune des trois dernières années)

Autres sources d'information :

Vous pouvez poser vos questions par courriel à cefap.info@gmail.com

[Centre de Formation CeFAP](#)

Lieu(x) de certification :

CeFAP

1, rue de Blahéaut
33 320 EYSINES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

/

Historique de la certification :

Formation initiée, réalisée et dirigée par Mme Caïtucoli, Gérante du CeFAP, depuis mars 2008. Depuis, il n'y a pas eu de changement de libellé de certification, ni d'autorité délivrant la certification.